



Règlement du concours photo des Graviers 2023

Préambule

A l'occasion de son vide-greniers annuel ou d'une autre manifestation de quartier, l'Association Massy-Graviers organise un concours de photographies en collaboration avec le Massy Photo Club.

Article 1

L'exposition se déroule de 11h à 17h30 dans la halle des Graviers, 41 rue Jean Jaurès à Massy. Les supports sont installés par l'A.M-G et le M.P.C.

Article 2

Les photographies sont mises en place par l'A.M-G pour les tirages papier parvenus au moins 24h à l'avance ou directement par les exposants à 10h le jour de l'exposition.

Article 3

Chaque année deux thèmes sont proposés qui font chacun l'objet de prix. Chaque participant peut exposer au maximum trois photographies par thème.

Article 4

Les photos exposées doivent être au format A4 ou 20 x 30 cm sans cadre.

Article 5

La surveillance de l'exposition est assurée conjointement par des membres de l'A.M-G et du M.P.C.

Article 6

Les visiteurs de l'exposition sont invités à désigner pour chaque thème leur photographie préférée. A 17h les votes sont dépouillés afin de désigner le prix du public pour chaque thème.

Article 7

Un jury de cinq personnes est constitué : quatre personnalités désignées par l'A.M-G et le M.P.C et l'exposant ayant remporté le grand prix au concours précédent. Les membres du jury ne peuvent pas concourir.

Le jury décerne un prix par thème ainsi que le grand prix du jury désignant une photographie de l'ensemble de l'exposition.

Article 8

Les récompenses sont des médailles et/ou de petits cadeaux symboliques. Les photographies sont publiées sur le blog de l'A.M-G, sur le site du Massy Photo Club et peuvent être publiées dans la presse municipale.

Pour l'année 2023

Les Conseils d'Administration de l'A.M-G et du M.P.C. ont fixé les règles du concours 2023 :

- le concours est prévu le **samedi 3 juin** dans la halle des Graviers.
- les thèmes retenus sont
 - ✓ thème 1 : **grilles et clôtures du quartier (Graviers, Vilmorin, Villaine, Vilgénis) ;**
 - ✓ thème 2 : **parasols (ici ou ailleurs)**